L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 25 MARS 1888.

Les noces d'argent épiscopales DE S. Em. le cardinal Lavigerie.

Au sujet du vingt-cinquième anniversaire de sa consécration épiscopale —anniversaire qui a dû être célébré le 23 mars courant—S. Em. le cardinal Lavigerie adresse à son peuple une lettre pastorale où nous lisons :

I

"Vingt-cinq années! C'est une période sacrée dans les traditions de l'Eglise : celle qui constitue, maintenant, l'intervalle de ses jubilés. Or le jubilé, qui était, dans l'ancienne loi, une année de repos, est, dans la loi nouvelle, une année de retour sur soi-même et de méditation saintes.

"Pour entrer dans cet esprit, et me trouvant, durant les semaines qui viennent de s'écouler, dans le silence des déserts, j'ai voulu méditer, seul avec moi-même, ces vingt-cinq ans écoulés.

"Mais à mesure que j'en remontais le cours par la pensée, j'y ai trouvé de graves et frappantes leçons. Dans un espace de temps relativement si rapide, que de douloureux et d'étranges contrastes ! que de tristesses et d'humiliations succédant aux triomphes et aux joies ! que de preuves, par conséquent, du néant des choses humaines, de leurs déceptions, de leurs amertumes ! et combien de fois j'ai répété avec l'Esprit-Saint : *Vidi cuncta quæ fiunt sub sole... et ecce universa vanitas et afflictio spiritus!*"

II

Le cardinal Lavigerie fait le récit de la fin de l'Empire et de ce qui a suivi le 4 septembre :

"Le Souverain de la France et ceux de sa race, le Pontife Suprême et l'Eglise, la France et ma Lorraine, et enfin, la société chrétienne tout entière, que sont-ils devenus en ces vingt-cinq années, et dans quel abîme n'ont-ils pas sombré bientôt?

"Ce Prince, "le plus fortuné des hommes", comme on l'a nommé longtemps, ce Prince qui commandait à l'Europe, où est-il? Dans l'éternité où il est entré, a-t-il été pourvu de votre miséricorde paternelle? Je la demande pour lui, Seigneur, en retour du bien qu'il m'avait voulu sur la terre. Mais, ici-bas, quelle fin funeste, après une élévation si prodigieuse! Nous l'avions vu couvert de tous les lauriers, et nous l'avons vu, depuis, errant de défaite en défaite, pour tomber enfin, en un jour de deuil, entre les mains de ses ennemis! Nous l'avions vu contribuer à créer des royaumes; et nous avons vu ces royaumes, ses propres œuvres, se lever contre lui pour le renverser, et contre nous pour nous ensevelir! Le monde semblait ne pouvoir contenir sa puissance, et il n'a même pas, pour sa tombe, un coin de terre dans sa patrie!

"Ce fils, espérance de son empire, ce fils que le Pape bénissait, à ce jour de Pâques 1863, en rappelant, avec une sorte de complaisance, qu'il lui était uni par les liens de la paternité spirituelle, il est tombé dans un coin obscur de notre Afrique, victime, en apparence, de son courage, et, au fond, peut-être, de cette justice qui recherche dans les fils, même innocents et purs, l'héritage mystérieux des pères. Comme son père, il reste exilé jusqu'à la mort!

"Et la mère, cette auguste et noble femme, qu'en pourrais-je dire, sinon qu'il lui faut voiler ses traits, comme le peintre antique, en me déclarant vaincu par une telle douleur!

"Enfin celui que je plaçais au-dessus de tout le reste dans mon filial respect, ce Pontife que j'avais vu, ce jour-là, entre le ciel et la terre, celui qui avait porté si haut son pouvoir, en proclamant solennellement les vérités éternelles, en condamnant sans faiblesses les erreurs qui passent, en faisant reconnaître son infaillible autorité, où est-il lui-même maintenant? Ah! sans doute, dans le sein de Dieu, il jouit du bonheur qu'il a mérité par ses vertus et par ses souffrances. Mais de la part des hommes, quels traitements encore, après tant d'honneurs! Il est mort prisonnier dans le Vatican où il avait régné au milieu de tous les hommages, mais où il était entouré, à la fin, de haines brutales. Que dis-je? Elles n'ont même pas respecté ses restes, et lorsque son cadavre a franchi les portes de sa prison volontaire, on l'a poursuivi dans les ténèbres, le vouant aux gémonies, comme celui des criminels.

"Quels contrastes donc, mes très chers Frères! Et en voyant tant de gloire humaine, de grandeur, même surnaturelle, ainsi changées, tout d'un coup, en défaites, en abaissement, en insultes sacrilèges, ne trouvez-vous pas que l'Esprit Saint a raison de dire : *Vidi cuncta quæ fiunt sub sole... et ecce universa vanitas et afflictio spiritus!*

"Mais ce n'est pas tout. Deux autres noms se trouvent mêlés, comme vous l'avez vu, au souvenir des premières heures, deux noms de peuples chers entre tous : celui de la France, dont nous sommes les fils; celui de la Lorraine dont j'allais, pendant quatre ans, être le Pasteur. Or, toutes deux, depuis vingt-cinq ans, que sont-elles encore devenues?

"La France que je voyais, avec fierté, magnifiquement appuyée, de Pie IX par ses glorieux soldats, et défendant, à Rome, la clef de voûte du monde social, quelles larmes n'avons-nous pas versées, depuis, sur elle et sur ses armées!

"Nous l'avons vue écrasée, terrassée comme par la foudre, et dans son désespoir, se déchirant, elle-même, de ses mains, incendiant ses propres édifices, pendant que l'étranger occupait son sol. Nous la voyons encore, hélas! ne pouvant, par suite de divisions incessantes de ses fils, reprendre ni son rang dans le monde, ni même la stabilité nécessaire pour panser ses blessures. L'avez-vous assez désemparé qui ne sont plus la fortune de nos pères; qui ne si longtemps vécu d'honneur, de générosité, de mâle courage; qui a veillé, sur tous les points du monde, à la défense de la faiblesse, de la justice, de l'humanité, de la foi, et qui, maintenant, est le jouet de la lâcheté haineuse des uns, de la bassesse jalouse des autres, des passions insensées et des propres fils! J'étais donc destiné à ne te voir si grande, en commençant, que pour pleurer ainsi sur toi et ne garder, à la fin, d'autre espérance que celle de la miséricorde et de la bonté de ce Dieu qui jusqu'ici t'a toujours, si merveilleusement relevée!

"Et toi, terre de Lorraine, qui as reçu les prémices de mes bénédictions et de mes vœux, toi à qui, en partant, je donnais mon cœur; toi dont j'ai célébré les pures gloires au centenaire de ta réunion à la France; toi dont j'aimerai toujours les vertus chrétiennes, le patriotisme, la ferme sagesse, la fidélité, le courage, devais-je voir si tôt déchirer ton manteau séculaire! Devais-je te voir si durement meurtrie en cherchant pour toujours le soleil de la patrie!

"Mais ce ne sont pas seulement les nations, mes très chers frères, c'est l'ancienne société qui succombe maintenant tout entière. Quand on a vécu, comme vécurent nos pères, dans la sécurité du présent et dans la certitude de l'avenir; quand on n'est vu gardé, en bas, contre les passions avides; en haut, contre les oppressions de l'impiété, on sent un mortel dégoût de la perpétuelle incertitude du lendemain. Nous avions alors l'assurance des années pour le labeur pour le pays, pour toutes les entreprises de l'activité humaine. Aujourd'hui, dans l'état du monde, où sont les années que nous pouvons nous promettre? On n'ose plus compter même sur les jours, et, à chaque instant, on croit voir à l'horizon paraître le signe de bouleversements nouveaux.

"Et ici je ne parle pas des formes de la politique. Vous savez qu'elles sont indifférentes à mon ministère, et que, avant en dehors de toutes les compétitions des partis, j'ai toujours paisiblement accepté, comme évêque, selon la tradition de l'Eglise, le gouvernement que la France s'est donné. Je parle du fond de tout l'ordre humain. Ce à quoi nous assistons de plus en plus, c'est, en effet, à la décomposition sociale elle-même, c'est-à-dire à ce que l'on peut imaginer de plus menaçant, de plus horrible. Tout descend, ce n'est pas assez, tout se déshonore peu à peu : les institutions, les personnes, la littérature, les arts, les caractères; tout participe à la décadence irrémédiable, tout devient coupable, et la société croulerait, hélas! autant et plus encore par la lâcheté et l'aveuglement des bons que par l'audace des méchants. Il y a quelques années déjà, un homme d'Etat illustre, qui a été, trois ans, le chef de la France, exprimait, publiquement, en face de son pays, le vœu de disparaître avant l'heure où les convulsions qui se préparent éclateraient sur l'Europe, tant il y prévoyait d'horreurs. Son vœu a été exaucé; et, en vérité, si on n'écoutait que la nature, c'est le vœu que tout homme qui sait prévoir formerait, aujourd'hui, pour lui-même et pour ceux qui lui sont chers.

"Voilà donc où en sont maintenant la France, l'Europe, la société chrétienne tout entière! Et, il y a un quart de siècle, nous les voyions briller, en apparence, de toutes les splendeurs!

"Qui ne pleurerait sur un tel contraste, et comment les vieillards, comme je le suis, n'y trouveraient-ils pas la preuve de la fragilité et de ce que le poète appelle les larmes des choses humaines! *Vidi cuncta quæ fiunt sub sole... et ecce universa vanitas et afflictio spiritus.*

"Enfin, mes très chers frères, la religion qui planait sur tout le reste, dans ces premiers jours de mon épiscopat, la religion éternelle, immuable de son essence, et, en apparence, inaccessible aux révolutions d'ici-bas, où en est-elle aujourd'hui parmi nous? Autrefois, et pendant tant de siècles, soutenue, respectée dans ses enseignements, dans ses œuvres, dans l'exercice d'un ministère de paix, comment est-elle traitée par la génération qui s'élève? Ah! je ne crains pas de l'affirmer, là est la plaie mortelle de ce temps et la cause de toutes les autres. Sans doute, des tendances impies ont toujours existé parmi les hommes. Les évêques de France s'en plaignaient déjà, lorsque je vins, le plus jeune alors, tandis que, sauf quatre seulement, j'en suis le doyen aujourd'hui, prendre place parmi eux; quelques-uns, avec l'éclat de l'éloquence et la clairvoyance d'une haute raison politique, tous avec des pressentiments funestes, appelaient sur les dangers de cette incrédulité sourde la sollicitude des pouvoirs publics. Mais ces attaques encore dissimulées étaient l'œuvre d'un petit nombre. Aujourd'hui, l'impiété a levé le masque; elle a ses légions reconnues, avec leurs chefs, leurs troupes, leurs arsenaux en plein soleil; ses traités mystérieux, ses plans de campagne, qu'elle publie et qu'elle impose ensuite au pouvoir. Cette guerre faite à Dieu pour le chasser de tout, ses lois, de l'enseignement, de ses temples même, c'est le mal qui ronge la patrie; c'est lui qui détruit toute foi commune, et par suite, toute union patriotique : c'est lui qui arrête l'héroïsme du dévouement antique, en supprimant toute espérance au delà de cette vie; c'est lui qui éteint toute conscience et, par conséquent, toute vertu, en étouffant la pensée d'un législateur et d'un vengeur suprêmes.

"A de tels coups tout s'ébranle et bientôt tout va périr; car à mesure qu'ils le chassent, Dieu s'en va, par son absence même, l'abîme où tout disparaît, comme ces gouffres souterrains qui s'ouvrent sous nos pas lorsque le sol se dérobe, et où l'on entrevoit, de loin, les flammes et la bouche qui vont tout engloutir.

"Ah! mes très chers frères, de toutes les menaces qui se dressent devant moi à la fin de ma carrière, celle-là me paraît la plus redoutable, et je voudrais pouvoir le dire hautement à ma patrie. Tout le reste peut se tourner en bien; mais de cette haine contre Dieu, qui est le caractère propre des années présentes, il ne peut sortir que des ruines. Je me console donc de tout, de ma vieillesse qui tombe, de ma santé qui a disparu, des persécutions ouvertes ou cachées, de la mendicité même où je suis réduit et qui me contraint, pour soutenir mes œuvres, à m'en aller, sur tous les chemins, porter le bâton du quêteur. Mais ce dont je ne me console pas, c'est de voir, dans notre patrie, la religion outragée, l'Eglise méconnue, Dieu blasphémé et aux temps heureux de la foi succéder le triomphe de l'incrédulité brutale, parce que cela, c'est la fin de la France, parce que une de ces révolutions sociales dont l'histoire nous offre l'exemple, elle ne remonte pas aux sources de la vie, je veux dire à son Dieu.

"Encore une fois quel quart de siècle, mes frères, que celui où tant de douleurs et de menaces se sont succédé! Et que dira-t-on de nous l'histoire! Et que devons-nous en dire nous-mêmes, sinon ce qui revient sans cesse sur mes lèvres, comme la conclusion de ces discours : *Vidi cuncta quæ fiunt sub sole... et ecce universa vanitas et afflictio spiritus!*"

III

Mgr Lavigerie parle ensuite de l'Afrique :

"Quelle déception douloureuse lorsque j'ai pu constater ici la double et profonde erreur de la France : celle par laquelle elle repoussait, avec une obstination étrange, tout rapprochement, toute assimilation d'un peuple, antique, chrétien, avec notre civilisation et notre foi! celle par laquelle elle faisait, en même temps, de cette terre placée à ses portes, un lieu de transportation et de châtiment, et lui enlevait, forcément, dès lors, pour un temps si long, toute vie propre, lorsqu'une colonie avait surtout besoin, pour vivre et prospérer, d'une pleine et libre initiative. C'est ce qui a tout perdu d'abord et ce qui ne sera jamais peut-être, réparé. Quelle aberration plus étrange que de vouloir fonder un peuple nouveau, comme par ordre, avec de pauvres égarés qui avaient déclaré la guerre à la société et à la religion!

"Je sais bien que tous les habitants de l'Algérie n'ont pas la même origine, et je connais beaucoup de vrais colons, le plus grand nombre même, qui sont dignes, par leur énergie, leurs souffrances, leur courage, leur amour du travail, leurs vertus chrétiennes, de sympathie et de respect. Mais il n'en est pas moins vrai que ce qui éclate ici, trop souvent, aux yeux habitants, dans la conduite, dans les discours, dans les écrits surtout, n'annonce rien moins qu'un peuple chrétien et fidèle. Que d'utopies athées! que de blasphèmes! quel mépris de l'autorité, des droits, des devoirs, du respect réciproque, en un mot, de tous les principes de la foi et de l'Evangile, et souvent même de la justice et de la raison! Où irons-nous ainsi, mes très chers frères, et que deviendra l'Algérie? C'est là le sujet de mes appréhensions pour l'avenir.

"L'ancienne Afrique, malgré ses martyrs, ses docteurs, ses saints admirables, a disparu tout d'un coup. C'était le châtiment des vices, des divisions, des scandales, du manque de patriotisme de ses fils : car ce sont ses fils et ses généraux mêmes qui l'ont livrée lâchement aux Vandales d'abord, aux Musulmans ensuite. La France a été choisie pour rendre à ces contrées la vie qu'elles avaient ainsi justement perdue. Mais qu'espérer, si elle se montre au-dessous de leurs anciens maîtres? Dieu ne nous enlèvera-t-il pas, un jour, ces provinces, si nous continuons à n'y pas remplir les devoirs qu'il nous imposait? Lorsque j'entends parler des ambitions qui nous entourent et, par avance, se partagent nos dépouilles, malgré moi la menace de nos Saints Livres revient à ma pensée : *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.*"

La vision de Charles XI.

On connaît—dit le *Journal des Débats*—la Nouvelle de Mérimée qui porte ce titre, le récit d'une vision prophétique qu'aurait eue le roi Charles XI de Suède, sur la destinée de son cinquième successeur, Gustave III, de la maison Holstein-Gottorp, assassiné en 1792 par Ankarstrœm. Cette vision, ce rêve ou cette hallucination, comme on voudra l'appeler, semble être admise par les historiens suédois comme un fait réel, et Mérimée ne dit rien que d'exact quand il raconte que Charles XI en fit mettre le compte rendu par écrit dans la forme la plus solennelle et fit signer ce singulier document par les personnes qui avaient été témoins comme lui de la fantasmagorie qu'il prétend avoir aperçue. Cette pièce existe; elle a été publiée récemment par un journal allemand d'après un ouvrage de Carlson consacré aux rois de Suède de la maison palatine. On trouvera quelque intérêt à en lire cette attestation et à connaître ainsi le récit le plus authentique et le mieux garanti qui soit, peut-être, d'un fait absolument surnaturel : voici le texte.

"Moi, Charles XI, roi de Suède, dans la nuit du 16 au 17 septembre 1676, je fus tourmenté plus que de coutume par ma maladie mélancolique. Je me réveillai à onze heures et demie, quand, ayant dirigé les yeux par hasard vers ma fenêtre, je m'aperçus qu'il faisait une grande lumière dans la salle des Etats. Je dis au chancelier Bjelke qui se trouvait dans ma chambre : "Qu'est-ce que cette lumière dans la salle des Etats? Je crois qu'il y a du feu." Mais il me répondit : "Oh! non, sire, c'est l'éclat de la lune qui brille contre les vitres des fenêtres." Je fus content de cette réponse et me retournai contre le mur pour prendre quelque repos, mais il y avait une grande inquiétude en moi; je me retournai de nouveau et j'aperçus encore l'éclat des vitres. Je dis alors : "Il ne peut pas que cela soit dans l'ordre." Mon bienaimé chancelier reprit : "Oui, ce n'est pas autre chose que la lune." Au même moment entra le conseiller Bjelke, pour me demander comment j'allais. Je demandai à cet excellent homme s'il avait connaissance que quelque malheur ou un incendie se fût produit dans la salle des Etats. Il me répondit, après s'être tu un instant : "Mon Dieu, merci, ce n'est rien, c'est seulement le clair de lune qui fait qu'on pourrait croire qu'il y a de la lumière dans la salle des Etats." Je me tranquillisai un peu, mais comme je regardai de nouveau du côté de la salle, il me parut qu'il y avait là des gens. Je me levai, je mis une robe de chambre, j'ouvris la fenêtre et je vis alors qu'il y avait dans la salle des Etats une quantité de lumières. Je dis alors : "Bons seigneurs, cela n'est pas dans l'ordre. Vous savez que celui qui craint Dieu ne doit rien craindre d'autre au monde; je veux donc aller là-bas, pour savoir ce que ce peut être."

"J'ordonnai donc aux assistants de descendre chez le vaguemestre pour lui dire de monter avec les clefs. Quand il fut venu, j'allai vers le passage secret qui est au-dessus de ma chambre, à droite de la chambre à coucher de Gustave Ericson. Quand nous y fûmes, je dis au vaguemestre d'ouvrir la porte; mais, par crainte, il me pria de lui faire la grâce de l'épargner. Je priai alors le chancelier, mais lui aussi me donna un refus. Je priai alors le conseiller Oxenstierna, qui jamais n'eut peur de rien, d'ouvrir cette porte, mais il me répondit : "J'ai, une fois, juré d'exposer pour Votre Majesté mon corps et mon sang, mais non d'ouvrir cette porte." Alors je commençai moi-même à me sentir confondu; mais reprenant courage, je pris les clefs, j'ouvris la porte et trouvai que tout, dans le passage était tendu de noir, même le parquet. Moi et toute la compagnie, nous étions tous tremblants. Nous allâmes vers la porte des Etats. J'ordonnai de nouveau au vaguemestre d'ouvrir la porte, mais il me pria de lui faire la grâce de l'épargner; je priai alors les autres personnes qui m'accompagnaient, mais ils me demandèrent la faveur de ne pas faire ce que je voulais. Je pris donc les clefs et ouvris la porte et quand j'eus avancé le pied, je le retirai aussitôt en grande confusion. J'hésitai un instant, puis je dis : "Bons seigneurs, si vous voulez me suivre, nous verrons ce qui se passe ici; peut-être que le bon Dieu veut nous révéler quelque chose." Ils me répondirent tous à voix tremblante : "Oui" et nous entrâmes.

"Nous vîmes une grande table autour de laquelle étaient assis seize hommes d'âge mûr et d'aspect digne qui avaient devant eux chacun un grand livre et, au milieu d'eux un jeune roi de seize, dix sept ou dix huit ans, la couronne sur la tête et le sceptre à la main. A sa droite était assis un seigneur de haute taille et de belle mine qui pouvait avoir quarante ans; son visage respirait l'honnêteté et il avait à son côté un homme de soixante-dix ans. Je remarquai que le jeune roi secoua plusieurs fois la tête, tandis que les hommes qui l'entouraient frappaient de la main sur les grands livres qui étaient devant eux. Je détournai mes yeux et je vis alors, près de la table, des billots et des bourreaux qui, les manches retroussées, coupaient une tête après l'autre, si bien que le sang commença à couler sur le plancher. Dieu m'est témoin que j'eus plus que peur. Je regardai à mes pantoufles, si le sang venait jusque-là, mais il n'en était rien. Ceux qu'on décapitait étaient pour la plupart de jeunes gentilshommes. Je détournai mes yeux et je vis dans un coin un trône qui était presque renversé, et à côté se tenait un homme qui paraissait être le régent; il était âgé d'environ quarante ans. Je tremblais et je frissonnais en me retirant vers la porte et je criai : "Quelle est la voix du Seigneur que je dois entendre? O Dieu, quand tout cela doit-il arriver." Il ne me fut pas répondu, mais le jeune roi secoua plusieurs fois la tête, tandis que les hommes qui l'entouraient frappaient plus durement sur leurs livres. Je criai encore plus fort : "O Dieu, quand cela doit-il arriver; fais nous, ô Dieu! la grâce de nous dire comment il faudra alors nous comporter." Alors le jeune roi me répondit : "Cela ne doit pas arriver de ton temps, mais au temps du sixième souverain depuis ton règne, et il sera de l'âge et de la figure que tu me vois, et celui qui est là montre comment sera son tuteur; et le trône sera près d'être ébranlé dans les dernières années de sa tutelle par quelques jeunes nobles; mais alors le tuteur, qui précédemment avait persécuté le jeune roi, prendra sa tâche au sérieux; il raffermira le trône, si bien, qu'il n'y aura jamais en de plus grand roi en Suède que celui-ci, qu'il n'y en aura pas non plus de plus grand après, et que le peuple suédois sera heureux sous son sceptre; et ce roi atteindra un âge extraordinaire; il laissera le royaume sans dettes et plusieurs millions dans le trésor. Mais avant qu'il se soit affermi sur le trône, il y aura des ruisseaux de sang répandus, comme jamais auparavant en Suède, et jamais après. Laisse-lui, comme roi de Suède, de bons avis."

"Quand il eut dit cela, tout disparut et il n'y eut plus que nous dans la salle avec nos lumières. Nous nous retirâmes dans le plus profond étonnement, comme tout le monde peut l'imaginer, et lorsque nous repassâmes par la chambre garnie de noir, cela aussi était parti et tout se trouvait dans l'ordre habituel. Nous retournâmes dans ma chambre, et aussitôt je m'assis pour consigner par écrit cet avertissement aussi bien que je le pus. Et tout ceci est vrai. Je l'affirme de mon serment aussi vrai que Dieu me soit en aide.

"CHARLES XI,
"Roi actuel de Suède."

"Comme témoins présents sur les lieux, nous avons tout vu comme Sa Majesté l'a écrit, et nous confirmons son récit de notre serment, aussi vrai que Dieu nous soit en aide : Charles Bjelke, chancelier; N. W. Bjelke, conseiller; A. Oxenstierna, conseiller; Pierre Grausten, vice-vaguemestre."

Tel est le récit exact de la fameuse vision de Charles XI. Si ce récit est inventé, il n'a pu l'être que du temps de Gustave IV et de Charles XIII, et alors l'imposture ne doit pas être difficile à découvrir. S'il date, au contraire, du temps de Charles XI, si ces signatures sont authentiques, ce document est fort étrange et constitue l'attestation la plus formelle qu'on puisse désirer d'un véritable miracle accompagné d'une prophétie, de l'apparition de nombreux fantômes.

Les historiens suédois ne paraissent pas se douter de toute l'importance de l'étrange relation qu'ils publient. Ce serait donc à la Société psychologique de Londres de s'en occuper, qui a consacré déjà plusieurs volumes à recueillir des témoignages sur l'existence des spectres, des pressentiments et de la seconde vue.

Un notaire se présente, avec un rouleau de papier sous le bras, chez un directeur de théâtre, célèbre par ses distractions :

—Monsieur, dit le tabellion en déroulant son cahier de papier timbré, voici le rôle que vous m'avez fait demander...

—Ah! très bien, fait le directeur qui croit avoir affaire à un comique de province qu'il attend pour une audition. Le savez-vous?

—Comment, si je le sais!

—Enfin, l'avez-vous étudié?

—Mais certainement, répond le notaire scandalisé.

—Vous allez me le dire séance tenante. Il faut d'abord vous grimer pour que je juge de l'effet.

Le directeur passe dans une pièce voisine; il en rapporte une perruque rouge qu'il plante sur la tête du visiteur et il lui présente un faux-nez.

—Monsieur! s'écrie le notaire rouge d'indignation, on ne se livre pas sur un homme de ma sorte à des plaisanteries aussi indécentes.

Et il sort majestueusement, après avoir jeté la perruque au nez du directeur, qui, comprenant sa méprise, part d'un éclat de rire et court après lui pour s'excuser.

Sur l'asphalte :
—Tu sais, ce pauvre Chose?
—Eh bien?
—Il est mort!
—Qu'est-ce que tu veux, c'est la vie.

Dernier écho des Alpes-Maritimes.

A la gare de Nice, un inconnu aborde chaque voyageur au guichet.

—Pardon, monsieur! je fais une petite collecte afin de revenir à Paris en troisième classe. Je me recommande à votre bonté.

—Vous avez perdu au jeu?

—Non, monsieur, j'avais entrepris le voyage de la principauté avec l'espoir d'y faire fortune par une spéculation des plus honnêtes... une idée qui m'était venue et sur laquelle je fondais les plus grandes espérances, mais les habitants du pays n'y ont pas mis de bonne volonté.

—Que vouliez-vous donc faire à Monaco?

—Un almanach des vingt-cinq mille adresses.

Les Flandres sont pleines de légendes sur les animaux. M. Pol de Mont en rapporte toute une kyrielle dans le dernier numéro des "Traditions populaires." Je lui emprunte celle-ci, qui répond à une question : Pourquoi les chats se lavent-ils la figure quand ils ont mangé?

Un chat ayant pris un rat s'apprêtait à le dévorer lorsque, se ravisant, il se dit :

"La chatte de l'empereur est ma cousine (c'est un proverbe flamand), il convient d'être poli. Lavons d'abord notre frimousse et nous mangerons après."

Et de ses deux pattes de devant il se frotta le museau.

En ce moment :

"Bonsoir," fit le rat. Et il s'enfuit. Depuis lors, les chats ont changé d'habitude. Ils mangent d'abord et font leur toilette ensuite.

Un fumeur normand présente son porte-cigares à son voisin de droite.

—Merci, je ne fume jamais.

Il se retourne vers son voisin de gauche.

—Merci, je ne fume pas.

Sa femme lui dit à l'oreille :

—Tu n'en offres pas au capitaine?

—Ah! non.... lui il fume.

Bistrouille, qui n'est pas ferré en matière géographique, émerveillé par les récits de Tistin Bagasse, lui demandait hier :

—En somme, où Marseille est-il situé?

—Hé! mon bon, répond Tistin, à droite et à gauche de la Cannebière!... Suste!

A la halle.

Une cuisinière discute avec une marchande de beurre.

—Oui, ma maîtresse ne veut plus payer que 2 fr. la livre le beurre que je lui donnais à 2 fr. 50.

—Mais je ne vous le vendais que 2 fr.

—Tiens, voulez-vous pas que j'y mette de ma poche!

L'Hon. C. Edwards Lester

Ancien Consul des Etats-Unis d'Amérique en Italie, Auteur, etc., écrit ce qui suit :

New-York, le 1er Août 1886, 121 E. 27th st.

Au Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.,

Messieurs :—Un sentiment de gratitude et le désir de rendre service au public m'engagent à faire l'exposé des faits suivants :

Ma dernière au collège, à New-Haven, fut interrompue par un rhume tellement sérieux et qui m'affaiblit tant, que, pendant dix ans, j'ai eu à combattre pour garder ma vie sauve. L'Hémorragie des passages bronchiques était le résultat de presque chaque effort nouveau pour expectorer. Pendant des années j'ai été entre les mains des plus habiles praticiens sans que cela servît à rien. Enfin j'entendis parler du

Pectoral-Cerise d'Ayer,

Dont je fis usage (modérément et à petites doses) au premier retour de rhume ou de mal dans la poitrine, et chaque fois, invariablement, je fus soulagé. Ceci se passait il y a 25 ans. Avec toutes sortes de changements, dans toutes sortes de climats, je n'ai jamais, jusqu'à ce jour, eu aucun rhume ni aucune affection de la gorge ou des poumons, qui n'aient résisté au Pectoral-Cerise d'Ayer dans les 24 heures. Il va sans dire que jen'ai jamais été sans ce remède dans toutes mes expéditions et mes voyages. D'après mes propres observations, il a donné du soulagement à un grand nombre de personnes; dans les cas aigus d'inflammation pulmonaire, tels que le croup et la diphthérie chez les enfants, la vie a été sauvée grâce à ses effets. Je recommande son usage en légères doses mais fréquentes. Proprement administré, suivant vos indications, c'est un

Bienfait Sans Prix

Dans n'importe quelle maison. J'en parle avec enthousiasme, parce que j'en ai reçu les bénéfices. J'ai connu beaucoup de cas apparemment crus bronchites et toux, avec perte de la voix, particulièrement parmi les membres du clergé et autres orateurs publics, parfaitement guéris par cette médecine. Je suis fidèlement,

C. EDWARDS LESTER.

Ayer's Cherry Pectoral,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendu par tous les Pharmaciens et Marchands de Médecines.

Pensées et maximes.

La vie humaine est semblable à un chemin, dont l'issue est un précipice affreux : on nous en avertit dès le premier pas, mais la loi est prononcée, il faut avancer toujours. Je voudrais retourner sur mes pas; marche, marche. Un poids invincible, une force invincible nous entraîne : il faut sans cesse avancer vers le précipice. Mille traverses, mille peines nous fatiguent et nous inquiètent dans la route; encore si je pouvais éviter ce précipice affreux. Non, non, il faut marcher, il faut courir, telle est la rapidité des années. On se console pourtant, parce que de temps en temps on rencontre des objets qui nous divertissent, des eaux courantes, des fleurs qui passent. On voudrait arrêter : marche, marche. Et cependant on voit tomber derrière soi tout ce qu'on avait passé; fracas effroyable, inévitable ruine! On se console parce qu'on emporte quelques fleurs cueillies en passant, qu'on voit se faner entre ses mains du matin au soir, quelques fruits qu'on perd en les goûtant. Enchantement! toujours entraîné, tu approches du gouffre. Déjà tout commence à s'effacer; les jardins moins fleuris, les fleurs moins brillantes, leurs couleurs moins vives, les prairies moins riantes, les eaux moins claires, tout se ternit, tout s'efface; l'ombre de la mort se présente; on commence à sentir l'approche du gouffre fatal. Mais il faut aller sur le bord, encore un pas. Déjà l'horreur trouble les sens, la tête tourne, les yeux s'égarent, il faut marcher. On voudrait retourner en arrière; plus de moyen; tout est tombé, tout est évanoui, tout est échappé.

BOSSUET.

La République touche à sa décadence, quand les hommes qui exercent le pouvoir y sont comblés d'infamie et de dignités.

MONTESQUIEU.

Les fortunes sont inégales, parce que les besoins qui ont reçu de la nature des facultés différentes, et en'ont tiré parti plus différemment encore. De cette inégalité des fortunes résultent des intérêts distincts, et les fonctions diverses; les avantages de la richesse, l'aiguillon de la pauvreté, l'émulation réciproque, et l'industrie en tout.

FRANKLIN.

Beaucoup de gens lisent dans l'histoire et écrivent sur l'histoire; très peu lisent et écrivent l'histoire.

DE BONALD.

Il n'est de l'honneur comme de la neige, qui ne peut jamais reprendre son éclat quand elle l'a perdu.

DUCLOS.

Tenez votre cœur au large : pourvu que l'amour de Dieu soit votre désir et sa gloire votre but, vivez-toujours joyeux et courageux.

SAINT FRANÇOIS DE SALES.

Il faut naviguer contre vents et marées, et espérer d'autant plus que tout paraît plus désespéré.

SAINT IGNACE.

Le royalisme, c'est le patriotisme simplifié.

MME SWETCHINE.

L'Athéisme est destructeur de toute morale, sinon dans les individus, du moins dans les nations.

NAPOLÉON 1er.

On perd tout le temps qu'on peut mieux employer.

J.-J. ROUSSEAU.

Il n'y a que la vertu seule dont personne ne peut mal user, parce qu'elle ne serait plus vertu, si l'on en faisait un mauvais usage.

BOSSUET.

Une activité sans bornes, de quelque nature qu'elle soit, finit toujours par faire banqueroute.

GŒTHE.

La prospérité découvre les vices, et l'adversité les vertus.

DIDEROT.

Un prince se juge surtout par les hommes qui l'entourent.

MACHIAVEL.

L'incertitude est la phtisie des Etats.

VILLEMAIN.

Il y a dans ce monde plus de repentirs que d'aveux.

DE FALLOUX.

Notre envie dure toujours plus longtemps que le bonheur de ceux que nous envions.

LA ROCHEFOUCAULD.

C'est un art divin, quand on a le droit de commander, de savoir se faire obéir volontairement.

XÉNOPHON.

Voilà une femme raisonnable!

Pourquoi est-elle raisonnable?

Parce qu'elle conduit son mari à la maison qui vend à meilleur marché dans le Sud.

W. G. TEBAULT,

MEUBLES,

37, 39 ET 41 RUE ROYALE.

30 déc—1 an Dim Mer Ven

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.

Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

NEWTON BUCKNER, Chairman. RODOLPHE WOLSTE, A. DELVAILLE. JNO. W. LABOUSSE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

12 nov '87—1an

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.

—CHEZ—

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES

Les plus beaux MONOGRAMMES gravés aux prix les plus réduits. [illegible]

BABY CARRIAGES,

54 and 56 Baronne,

R. P. RANDALL.

CARNAVAL DE 1889.

Proclamation de Warwick, Comte-Marshal de l'Empire.

PALAIS DU CARNAVAL
Département de la Guerre.
Nouvelle-Orléans, 11 mars 1888.

Afin de célébrer le Carnaval de 1889 avec le plus grand éclat et une splendeur inouïe, Sa Majesté le Roi, avant son départ, a exprimé le désir que les sujets de sa ville favorite [illegible] un grand cortège à la tête duquel marchera le Roi lui-même, le Mardi Gras 1889.

Cet appel est adressé en ce moment à la population afin que le public et les autres [illegible] de la Nouvelle-Orléans aient le temps de s'organiser et de se préparer.

Pour de plus amples informations s'adresser au soussigné, Drawer 733, Bureau de la Poste.

Des qu'ils se seront organisés, les différents corps sont invités à faire leur rapport à ce Département.

Dieu sauve le Roi.

WARWICK,
Comte Marshal de l'Empire.

11mars—15t

Somnambule.

Le PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste en maladies et en affaires. Il vous dira la place où vous serez le plus chanceux; il guérit les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs, par sympathie. Il peut vous débarrasser des [illegible] de famille. Il importe les meilleures médecines françaises.

Bureau, 216 rue Bourgogne, entre Dumaine et St Philippe, de 10 heures du matin à 6 heures du soir. 20 janv—1an

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes :

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dus sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements pouvaient être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 303 rue Canal.

oct—

Crescent Insurance Company,

67 et 69, rue du Camp, NOUVELLE ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT.. $400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixée de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.......................Président
J. H. OGLESBY.................Vice Président
CHAS. E. RICK........................Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling	Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell,	J. H. Oglesby,
C. Marionneaux,	W. R. Lyman,
J. J. Reiss,	Charles H. Dolsen,
Lucien Delery,	S. C. Coulon,
E. F. W. Bachman,	Charles Newman
Joseph Kohn,	M. Gillis,
James T. Bold,	Chas. A. Rice
	D. R. Calder,

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas

10juil '87—1an

BASILE BARES,

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, N. O.

SEUL AGENT POUR LES

Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibre pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

Prof. CYRILLE C. THEARD

No 50 1/2 Union, 3e District.

Leçons chez lui de 9 heures à 10 heures du matin et de 4 heures à 6 heures P. M.

Le Français, Anglais, Volapuk, Tenue des livres, etc. 14 oct—

Maladies des Enfants

SIROP DE RAIFORT IODÉ

De GRIMAULT & Cie, Pharmaciens à Paris

Ce Sirop, dont l'efficacité constante a provoqué l'admission au Codex de 1884, publié par le gouvernement français, jouit d'une faveur spéciale auprès du corps médical du monde entier. Il remplace avec grand succès l'huile de foie de morue, grâce à une heureuse addition d'iode qui s'y trouve intimement combinée avec le suc des plantes antiscorbutiques : ***cresson, raifort, cochlearia***, qui contiennent naturellement de petites quantités d'***iode et de soufre***. Il convient aux ***enfants pâles chétifs, privés d'appétit***, sujets aux ***gourmes***, aux ***abcès***, à l'***engorgement des glandes du cou***, au ***goitre*** qu'il fait fondre rapidement. Essentiellement dépuratif, il n'a pas la causticité de l'iodure de potassium et de l'iodure de fer et s'emploie pour fortifier les ***tempéraments faibles***, combattre la ***toux***, la ***phtisie***, guérir les ***affections de la peau*** et toutes les maladies dues à un ***vice du sang***.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

SANTAL DE MIDY

Pharm. de 1re Classe, à Paris

Ces Capsules guérissent en 48 heures les écoulements les plus anciens et suppriment l'emploi du Copahu, du Cubèbe et des Injections.

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne

PROMULGATION

—DES—

Amendements proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, adoptés par l'Assemblée Générale en 1884 et 1886.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Bureau du Secrétaire d'Etat.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la Constitution, publication est faite et soumise aux électeurs qualifiés de l'Etat de la Louisiane des amendements proposés à la Constitution de l'Etat et qui ont été votés par les deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, à une session régulière, tenue en la ville de Baton-Rouge, dans les années 1884 et 1886, la Constitution exigeant que la dite publication soit faite pour l'information des électeurs qualifiés de l'Etat pendant les trois mois précédant immédiatement l'élection générale des représentants.

Les amendements ci-dessus sont énoncés dans la loi No 43 et la résolution conjointe No 112 de la session régulière de 1884, et dans les résolutions conjointes Nos 28, 75, 88 et 92 de la session régulière de 1886, lesquels sont ci-après publiés officiellement pour l'information des électeurs qualifiés de cet Etat. Ils seront soumis à l'approbation ou au rejet de ces derniers à la prochaine élection générale qui sera tenue mardi, 17 avril 1888 de mardi suivant immédiatement le troisième lundi du dit mois, de telle manière et dans une telle forme que les électeurs qualifiés pourront voter pour ou contre chaque amendement séparément. Si une majorité des électeurs qualifiés votant à la dite élection, approuve et ratifie tous les amendements proposés ou quelques uns seulement le dit amendement ou les dits amendements proposés ou l'un ou quelques uns d'eux, ainsi approuvés et ratifiés, deviendront partie de la Constitution de cet Etat.

Loi No 43 de la Session régulière de 1884.
Amendement No 1.
RELATIF A L'UNIVERSITE TULANE.

Les termes de la loi No 43 de la session régulière de 1884, adoptée à la session de la législature, en l'année 1884, sont par le présent ratifiés et approuvés; et toutes les dispositions de la constitution de 1879 qui y sont contraires ou qui en préviendraient l'adoption sont par le présent abrogés, en tant qu'il s'agit de l'application de la dite loi.

Résolution conjointe No. 112 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 2.

L'Assemblée Générale pourra diviser l'Etat en levées de district et pourvoir à la nomination ou à l'élection de commissaires de levées dans les dits districts, lesquels, conformément à la manière prescrite par la loi, seront chargés de la surveillance de l'entretien et de la réparation et de l'entretien des levées dans les dits districts. Ces Commissaires de levées auront le droit de prélever une taxe qui n'excédera pas dix mills sur les propriétés imposables situées dans les parties alluviales de chaque district exposé à l'inondation.

Il est bien entendu que dans le cas où il serait levé une taxe [illegible] pour subvenir à la conservation des levées [illegible] le taux de la taxe fixée par la présente [illegible] pourra être augmenté après que la proposition d'augmentation et l'objet pour lequel la dite proposition est faite [illegible] soumise à un vote des contribuables du district en [illegible] résident ou ne résident pas [illegible] ayant droit de voter [illegible] les propriétés situées dans la portion alluviale du district exposée à l'inondation et qu'une majorité de ces contribuables [illegible] aura voté en faveur de la dite augmentation.

Résolution conjointe No 28 de la session régulière de 1886.
Amendement No 3.

Dans les districts composés d'une paroisse il n'y aura pas moins de six termes de la cour de district chaque année.

Dans tous les autres districts, il y aura dans chaque paroisse quatre termes au moins de la cour de district chaque année, excepté dans les paroisses de Cameron, de Franklin et de Vernon où il n'y aura que deux termes de la cour de district chaque année.

Jusqu'à ce que la loi y pourvoie, les termes de la cour de district dans chaque paroisse seront fixés par un règlement de la dite cour et ils ne seront pas changés sans trente jours au moins d'avis public préalable.

Il y aura dans chaque paroisse deux termes de jury au moins chaque année, avec un grand jury, excepté dans les paroisses de Cameron, Franklin et Vernon où il n'y aura qu'un terme de jury chaque année avec un grand jury.

Aux autres termes de jury, l'Assemblée Générale pourvoira pour des jurys spéciaux quand la nécessité s'en présentera pour le jugement des affaires criminelles.

Résolution conjointe No 75 de la session régulière de 1886
Amendement No 4.

Article 180—Le Canal du Nouveau Bassin et la Shell Road qui en dépendent, ne seront ni aliénés ni affermés.

Résolution conjointe No 88 de la session régulière de 1886.
Amendement No 5.

Dans le cas de mort du lieutenant gouverneur ou quand sa place deviendra vacante par suite de toute autre cause, le président par intérim du Sénat la remplira; il en exercera tous les devoirs et recevra le traitement attribué au lieutenant-gouverneur.

Résolution conjointe No 92 de la session régulière de 1886.
Amendement No 6.

Article 207.—Les propriétés suivantes, et nulle autre, sont exemptées de l'impôt, savoir : Toutes les propriétés publiques, tous les édifices dédiés au culte, tous les biens affectés aux fondations, toutes les institutions de charité, tous les bâtiments et tous les biens à l'usage exclusif des collèges et des écoles, les biens fonds et les biens-meubles des bibliothèques publiques, les biens-fonds et les biens meubles des associations littéraires à l'usage de bibliothèques publiques, les livres et instruments de physique, ainsi que les tableaux et les statues d'une compagnie ou d'une association exposés dans une salle publique. Il est bien entendu que les biens ainsi exemptés de l'impôt ne seront pas employés ou loués dans un but de profit ou de revenu personnel ou collectif. Seront aussi exemptés de l'impôt les meubles meublant jusqu'à concurrence de $500. Seront également exemptés de l'impôt, pendant vingt ans à partir de l'adoption de la Constitution de 1879, les capitaux, les machines et autres objets employés dans la fabrication de matières textiles, de cuirs, chaussures, harnais, sellerie, chapeaux, farine, machines, instruments d'agriculture, glace, engrais, produits chimiques, meubles et autres articles en bois, en marbre ou en pierre, savon, fournitures de bureau, encre, papier, navires (construction) et chocolat. Il est bien entendu que chaque fabrique ainsi exemptée de l'impôt devra employer au moins cinq ouvriers.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et y ai attaché le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 15e jour de janvier A. D., 1888.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

10jan—3m

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Pose de palais artificiels.

Avis d'Election.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
Nlle Orléans, 17 mars 1888.

EN VERTU D'UNE PROCLAMATION DE Son Excellence Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée de Baton Rouge, 14 janvier 1888, ordonnant qu'une élection soit tenue dans la ville de la Nlle Orléans, paroisse d'Orléans, le mardi suivant le troisième lundi d'avril 1888, savoir

Mardi, 17 avril, A. D. 1888,

de 7 heures du matin à 6 heures du soir [illegible]

1. D'ÉLIRE LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE pour représenter les districts sénatoriaux et après désignés ainsi que les districts représentatifs de la ville de la Nlle Orléans, pour le terme de quatre ans, savoir :

SÉNATEURS

Deux Sénateurs du Premier District Sénatorial, composé des huitième et neuvième wards de la ville de la Nlle Orléans, paroisse d'Orléans, et des paroisses St Bernard et Plaquemines.

Deux Sénateurs du Second District Sénatorial, composé du quatrième, cinquième, sixième et septième ward de la ville de la Nlle Orléans, paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Troisième District Sénatorial, composé du troisième ward de la ville de la Nlle Orléans, paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Quatrième District Sénatorial, composé du second [illegible] ward de la ville de la Nlle Orléans, paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Cinquième District Sénatorial composé du premier et du dixième ward de la ville de la Nlle Orléans, paroisse d'Orléans.

Deux Sénateurs du Sixième District Sénatorial composé du onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième wards de la ville de la Nlle Orléans, paroisse d'Orléans.

REPRÉSENTANTS

Premier District Représentatif, le 1er ward—Un représentant.

Second District Représentatif, le second ward—Deux Représentants.

Troisième District Représentatif, troisième ward—Trois Représentants.

Quatrième District Représentatif, quatrième ward—Un Représentant.

Cinquième District Représentatif, cinquième ward—Deux Représentants.

Sixième District Représentatif, sixième ward—Un Représentant.

Septième District Représentatif, septième ward—Deux Représentants.

Huitième District Représentatif, huitième ward—Un Représentant.

Neuvième District Représentatif, neuvième ward—Deux Représentants.

Dixième District Représentatif, dixième ward—Deux Représentants.

Onzième District Représentatif, onzième ward—Deux Représentants.

Douzième District Représentatif, douzième ward—Un Représentant.

Treizième District Représentatif, treizième et quatorzième wards—Un Représentant.

Quatorzième District Représentatif, quinzième et seizième wards—Un Représentant.

Quinzième District Représentatif, dix-septième ward—Un Représentant.

2. D'élire un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'Etat, un Avocat-Général, un Trésorier d'Etat, un Auditeur des Comptes publics et un Surintendant de l'Instruction publique, tous pour une période de quatre années.

3. D'élire par les électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans un Avocat de District pour la paroisse d'Orléans, un Juge, un Greffier ou Constable pour la cour de [illegible] Cinq [illegible] de la Nouvelle-Orléans, un Greffier de la Cour Civile de District, un Greffier de la Cour Criminelle de District, un Shérif Civil, un Shérif Criminel, un Coroner, un Conservateur des Aliénations et un Conservateur des Hypothèques, tous pour une période de [illegible] ans.

4. Et attendu que l'Assemblée Générale a [illegible] ses sessions régulières tenues en 1884 et en 1886, a adopté certains amendements à la Constitution de cet Etat, lesquels en vertu des dispositions de l'article 256 de ladite Constitution, doivent être soumis aux électeurs qualifiés pour être par eux approuvés ou rejetés, lesquels amendements [illegible] par le Secrétaire d'Etat et publiés dans un journal de cet Etat, à laquelle il est fait référence et dont la teneur sont aux électeurs qualifiés de l'Etat pour être par eux approuvés ou rejetés ou être votés pour ou contre séparément.

DE RECUEILLIR LE VOTE DES ÉLECTEURS QUALIFIÉS DE LA PAROISSE D'ORLÉANS sur les dits amendements proposés et qui sont comme suit :

PREMIER AMENDEMENT PROPOSÉ

En vertu de la loi No 43 de 1884.

Pour l'Amendement pour l'Université Tulane ou contre l'Amendement pour l'Université Tulane.

SECOND AMENDEMENT PROPOSÉ

En vertu de la Résolution conjointe No 112 de 1884.

Pour l'Amendement à l'article 214 de la Constitution pour la division de l'Etat en districts de levées et pour la nomination par la loi de Commissaires de levées, et fixant leurs devoirs et pouvoirs, ou contre l'Amendement à l'article 214 de la Constitution pour la division de l'Etat en districts de levées et pour la nomination et l'élection de Commissaires de levées et définissant leurs devoirs et pouvoirs.

TROISIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ

Résolution conjointe No 28 de 1886.

Pour l'amendement à l'Article 117 relatif aux termes des Cours de District des paroisses d'Orléans, [illegible] ou contre l'amendement à l'article 117 relatif aux termes des Cours de District de la paroisse d'Orléans.

QUATRIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ

Résolution conjointe No 75 de 1886.

Pour l'amendement prohibant la location ou la vente du Canal du Nouveau Bassin et du Shell Road avec leurs dépendances; ou contre l'amendement prohibant la location ou la vente du Canal du Nouveau Bassin et du Shell Road avec leurs dépendances.

CINQUIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ

En vertu de la Résolution conjointe No 88 de 1886.

Pour l'Amendement à l'article 62 de la Constitution pourvoyant à l'interruption des fonctions du Lieutenant Gouverneur, ou contre l'Amendement à l'article 62 de la Constitution pourvoyant à l'interruption des fonctions du lieutenant Gouverneur.

SIXIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ

Résolution conjointe No 92 de 1886.

Pour l'Amendement à l'article 207 de la Constitution relatif à l'exemption de certaines propriétés de la taxe, ou contre l'Amendement à l'article 207 de la Constitution relatif à l'exemption de certaines propriétés de la taxe.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QU'UNE ÉLECTION AURA LIEU conformément à la loi No 45 de la Session extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.

MARDI, 17 AVRIL A. D., 1888,

ce jour étant le mardi suivant le troisième lundi d'avril, de sept heures du matin à six heures du soir, dans toute la ville de la Nlle Orléans et toute la paroisse d'Orléans, à tels bureaux d'élection qui seront désignés par le gouvernement de la ville de la Nlle Orléans, dans le but d'élire tous les officiers ci-dessus désignés, et pour recevoir le vote des électeurs qualifiés de ladite ville et paroisse susnommées sur les amendements proposés et indiqués ci-dessus à la Constitution de l'Etat de la Louisiane lesquels ont été adoptés par un vote des deux tiers de tous les membres élus à chaque Chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat à ses sessions régulières de 1884 et 1886 et qui sont plus complètement énoncés dans la proclamation officielle publiée par le Secrétaire d'Etat et du ment promulguée ainsi que l'ordonne la Constitution.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et officier [illegible] de la Paroisse d'Orléans.

17 mars—au 17 avril

FEUILLETON.

No 107. Commencé le 25 novembre

Les Drames de la vie

La Grand'Mère.

Par Emile Richebourg.

CINQUIÈME PARTIE.

LE COMMISSIONNAIRE.

—Suite—

XV

Au faubourg Saint-Antoine, on était très surpris de la disparition du père Anselme.

Qu'était-il devenu?

Peut-être avait-il entrepris un nouveau voyage. Mais où était-il allé? Et pourquoi n'avait-il prévenu personne, ni Chéron, ni le marchand de vin, ni aucun des ouvriers, ses amis?

Lar première fois qu'il était parti, il avait annoncé son départ en disant que son absence durerait huit à dix jours. Pourquoi donc était-il parti cette fois sans rien dire?

Le commissionnaire était estimé et aimé de tous; on craignait que quelque malheur ne lui fût arrivé.

Il manquait aux ouvriers, à qui il avait donné souvent de bons conseils, comme à ceux des habitants du quartier dont il faisait journellement les commissions. C'était avec une sorte de tristesse qu'on voyait vide la place qu'il avait occupée, assis sur son vieil escabeau, ayant à côté de lui son crochet et entre ses jambes son gros bâton ferré.

L'ébéniste Chéron, qui avait pour le père Anselme une affection toute particulière, avait été fort inquiet pendant quelques jours. Il s'était informé auprès de la maîtresse du garni, de la rue de Charonne où avait demeuré le commissionnaire, et il avait appris que le père Anselme avait donné congé de sa chambre, payé ce qu'il devait à la logeuse et s'en était allé avec un paquet sous son bras, en disant qu'il ne reviendrait plus.

Les paroles de la maîtresse du garni avaient un peu rassuré Chéron; néanmoins, il restait soucieux et se disait :

—J'ai toujours pensé qu'il existait quelque gros mystère dans la vie du père Anselme.

A ceux qui lui parlaient du commissionnaire, il répondait :

—Il est parti, il ne reviendra plus. Ne me demandez pas pourquoi, je n'en sais rien. Nul ne sait où il est allé et on ne le saura probablement jamais.

A part lui il ajoutait :

—C'est drôle tout de même et je ne comprends rien à la chose.

Un matin, dans un des ateliers de M. Lionnet, avant que chacun se mît à son établi, une vingtaine d'ouvriers s'étaient groupés autour de Chéron. On faisait des commentaires sur la disparition inexpliquée du commissionnaire et on avait le verbe haut.

—Chut! fit tout à coup un ouvrier; voilà le patron.

Le silence se fit aussitôt.

M. Lionnet venait en effet d'entrer dans l'atelier.

Le fabricant de meubles avait toujours le front soucieux, ce qui indiquait que son esprit n'était pas absolument tranquille; mais il n'avait plus cet air découragé, sombre, désolé, cet accablement profond, cette expression de douleur sur sa physionomie, qui avaient si fort inquiété les ouvriers pendant quelques jours. Alors il n'était plus que l'ombre de lui-même; il traversait les ateliers le front courbé, l'œil morne, comme ayant la pensée absente, n'adressant ni une parole, ni un regard aux ouvriers.

Maintenant le patron voyait tout, s'occupait de tout, donnait des ordres, des conseils, témoignait sa satisfaction, s'arrêtait près des établis, et, bienveillant et bon comme autrefois, causait avec l'ouvrier.

Ce changement, qui s'était si heureusement opéré chez M. Lionnet, avait ramené la gaîté dans les ateliers. Et le nombreux personnel de la fabrique n'avait pas eu de peine à deviner que le chef de la maison n'avait plus aucune inquiétude au sujet de Mlle Geneviève.

Les ouvriers comprenaient également que si leur patron avait encore le front soucieux et gardait sa tristesse, cela tenait à des chagrins domestiques, car ils n'ignoraient pas le châtiment que M. Lionnet avait infligé à sa femme.

Comme nous l'avons dit, l'entrée de M. Lionnet dans l'atelier avait interrompu la conversation animée des ébénistes.

Il s'approcha du groupe et dit en souriant aux ouvriers qui le saluaient :

—J'arrive assez mal à propos, messieurs, paraît-il, puisque j'ai mis fin à votre conversation qui devait être fort intéressante; mais que je ne vous dérange pas, continuez; l'heure du travail n'est pas encore sonnée, et les causeries entre camarades ne sont pas interdites.

—Nous le savons, monsieur Lionnet, répondit Chéron; si nous nous sommes tus en vous voyant, c'était d'abord par respect pour vous, et ensuite parce que nous n'avions plus rien à dire.

—Il m'a semblé entendre que vous parliez du père Anselme.

—Oui, monsieur Lionnet, nous parlions du commissionnaire, dont la disparition nous a tous surpris. Les camarades savent que le père Anselme et moi nous étions une paire d'amis, et ils me demandaient si j'ignorais toujours pourquoi il a quitté le faubourg et où il est allé.

—Et vous leur avez répondu que vous ne saviez rien?

—Oui, monsieur Lionnet.

—Eh bien, messieurs, dit le fabricant, puisque vous vous intéressez au sort du père Anselme, je vous apprends avec plaisir qu'il n'est plus commissionnaire; qu'il a retrouvé une belle fortune qu'il avait perdue et est maintenant, après avoir beaucoup et longtemps souffert, aussi heureux qu'un honnête homme puisse l'être.

—Ah! tant mieux! s'écrièrent les ouvriers.

—Je suis dans un grand contentement, dit Chéron, car voyez-vous, monsieur Lionnet, j'aime le père Anselme comme s'il était mon frère. C'est un si brave homme!

—Mes amis, répondit le patron, j'aurai l'occasion de voir bientôt le père Anselme; il saura les sentiments que les ouvriers de ma maison ont à son égard, et je vous assure qu'il sera extrêmement sensible au bon souvenir que vous gardez de lui. Du reste, il ne s'est pas éloigné du faubourg pour toujours, il y reviendra et vous aurez sa visite.

A ce moment, sept heures sonnèrent et, aussitôt, la cloche annonçant la reprise du travail se fit entendre. Les ouvriers qui attendaient le son de la cloche dans la cour et dans la rue, aux abords de la fabrique, ne tardèrent pas à se répandre dans les ateliers. Déjà les machines étaient en mouvement. En un clin d'œil, les instruments de travail furent dans toutes les mains et, sous l'œil du maître et des contremaîtres, chacun se mit gaîment à l'ouvrage.

Depuis le jour où M. Lionnet s'était montré sans pitié pour sa femme et lui avait signifié sa volonté, la situation était restée la même entre les deux époux. Le négociant ne voyait Amélie qu'aux heures des repas ou lorsqu'il la rencontrait, par hasard, errant comme une âme en peine à travers les appartements. Ils ne se parlaient jamais. Il semblait qu'il n'existât plus aucun lien entre eux.

Parfois, cependant, Mme Lionnet attachait un long regard sur son mari, ayant l'air de l'implorer. Mais ce n'était pas assez, M. Lionnet voulait davantage. Tout disposé à pardonner maintenant et même à faire des efforts pour oublier, il voulait que sa femme eût le regret profond de ses paroles et de ses actes et exprimât son repentir. Mais, hélas! il s'apercevait trop qu'elle ne regrettait rien, que le repentir ne pouvait entrer dans son âme.

Et il se disait tristement, avec amertume :

—Il n'y a plus rien de bon en elle; qu'elle subisse donc jusqu'à la fin le châtiment auquel je l'ai condamnée.

Il disait cela, le malheureux, mais il souffrait horriblement, et s'il n'avait pas eu son fils auprès de lui, son fils, qui lui donnait autant de satisfaction qu'il lui avait donné naguère d'inquiétude et de contrariété, il aurait pris la vie en dégoût.

Comme nous l'avons dit, Mme Lionnet ne sortait plus, non que son mari la tînt séquestrée, elle était entièrement libre, au contraire; mais n'ayant plus comme autrefois le droit de commander sa volonté, il lui répugnait de se montrer à pied dans la rue. Après avoir régné en souveraine dans le faubourg, après avoir éclaboussé de son luxe insolent les femmes des négociants et fabricants du quartier, elle avait peur des regards et des sourires méchants des voisins et des voisines.

Elle n'était pas abusée, elle le savait; elle sentait qu'on se réjouissait de sa déchéance et il lui semblait entendre les ricanements des gens du faubourg.

Cependant, pour sortir avec le coupé ou le landau, elle n'aurait eu qu'à en faire la demande à son mari; mais c'eût été un acte de soumission, une humiliation. Se soumettre, s'humilier, elle! son intraitable orgueil le lui défendait!

Elle préférait se morfondre dans son isolement, sa solitude, la monotonie de son existence, ronger son frein, dévorer son ennui. Elle rendait ainsi elle-même sa punition plus dure, et elle avait souvent des accès de fureur insensée.

Elle se couchait de bonne heure et se levait tard; elle avait des nuits d'insomnie pendant lesquelles elle mordait ses couvertures et mouillait son oreiller. Ce qui la faisait pleurer, ce n'étaient pas les remords, mais de n'être plus rien chez elle et d'être forcée de reconnaître son impuissance.

Dans la journée, elle passait de longues heures seule, enfermée dans son petit salon. A quoi pouvait-elle penser? Sa seule satisfaction, son unique joie, était de causer avec son fils, lorsque celui-ci, ayant terminé son travail d'écriture de la journée, pouvait lui donner quelques instants.

Bien qu'il y eût entre eux une certaine gêne et que le jeune homme se montrât moins expansif, il témoignait à sa mère la même affection, la même tendresse.

Parfois, Mme Lionnet prenait Albert dans ses bras, le serrait fiévreusement contre son cœur et l'embrassait avec une sorte de fureur.

Le jeune homme souffrait, lui aussi, de la situation; mais, se conformant à la volonté de son père, il n'en disait rien à sa mère et ne faisait aucune tentative pour amener un rapprochement. Cela lui était défendu. Il savait, d'ailleurs, que le mari ne pardonnerait à sa femme que si elle avait d'elle-même un bon mouvement.

Mme Lionnet évitait de parler à Albert des dames de Prémorin, du baron de Lubron et surtout de Geneviève; le jeune homme gardait la même réserve; il est vrai que son père lui avait expressément recommandé de laisser sa mère dans l'ignorance complète des événements qui s'étaient succédé rapidement dans les derniers temps.

Elle aurait pu être instruite par les journaux, qu'on ne l'empêchait pas de lire; mais elle n'avait jamais aimé la lecture, et, bien que M. Lionnet fût abonné à plusieurs feuilles quotidiennes, elle ne prenait pas la peine de les ouvrir.

Elle ne savait donc pas que son amie, la comtesse de Prémorin, ou plutôt Charlotte Letellier, et le baron de Lubron avaient été arrêtés. Elle ignorait également ce qui était arrivé à Geneviève depuis qu'elle l'avait chassée.

Mais que lui importait Geneviève!

Elle ne pouvait penser à sa victime sans avoir des frémissements de fureur.

—C'est elle, la misérable, qui a été la cause de tout! s'écriait-elle.

Et elle sentait sa haine se réveiller plus violente que jamais.

Et elle ajoutait en grinçant des dents :

—Oh! comme j'apprendrais avec joie qu'elle est morte de misère dans quelque galetas infect ou contre une borne sur un tas d'immondices!

Il suffisait que l'image de la jeune fille se présentât à ses yeux pour qu'elle fût saisie aussitôt d'un tremblement convulsif; ses traits se décomposaient, son regard prenait une expression terrible et elle avait des rugissements rauques de bête fauve. Alors elle vomissait toutes sortes d'imprécations, maudissait la pauvre enfant et la vouait à tous les noirs démons de l'enfer.

Elle n'avait pas été sans remarquer que, depuis un mois environ, M. Lionnet n'était plus tourmenté par l'inquiétude, que sa grande douleur s'était calmée.

—Sans aucun doute, se disait-elle, il est parvenu à savoir ce qu'est devenue Geneviève.

D'un autre côté, les fréquentes sorties du négociant, accompagné de son fils, l'intriguait fort. Deux ou trois fois la semaine, ils passaient la soirée dehors. Où donc allaient-ils? Certes, elle aurait donné beaucoup pour le savoir.

Adroitement, avec insouciance et comme machinalement, elle interrogeait Albert à ce sujet.

—Nous allons dîner et passer la soirée chez des amis de mon père, répondait laconiquement le jeune homme.

Elle aurait pu demander quels étaient ces amis de M. Lionnet qui l'invitaient si souvent; mais elle n'insistait pas. Elle sentait la réserve d'Albert et devinait qu'il suivait les instructions de son père.

Et puis elle voulait paraître indifférente à tout ce que pouvait faire son mari.

Un jour, pendant le déjeuner, M Lionnet eut pour Amélie certaines prévenances qui indiquaient que son irritation s'était beaucoup apaisée. Comme les jours précédents, il ne lui adressait pas la parole, mais elle s'aperçut qu'il n'évitait pas ses regards, qu'il était ému et prêt à lui répondre si elle lui avait parlé.

Il ne dépendait donc que d'elle de faire fondre la glace.

M. Lionnet attendait un élan du cœur. Des yeux, Albert encourageait sa mère.

Mais un faux amour-propre arrêta l'élan et retint la parole sur les lèvres d'Amélie.

M. Lionnet se leva de table le premier et quitta la salle à manger, laissant Albert avec sa mère.

Ils causèrent un instant; puis, comme le jeune homme se levait à son tour, Mme Lionnet lui dit :

—Albert, il me serait très agréable de faire, aujourd'hui, une promenade en voiture; je sens que cette promenade me ferait beaucoup de bien. Demande donc à ton père de faire atteler le coupé pour moi.

Le jeune homme s'empressa de faire connaître le désir de sa mère à M. Lionnet.

—Elle aurait bien pu m'adresser elle-même cette demande, fit le négociant; mais c'est bien, tu peux aller dire à ta mère que le coupé est à sa disposition.

Dès qu'Albert lui eut transmis la réponse de son mari, Mme Lionnet appela sa femme de chambre, se fit coiffer et revêtit son plus riche costume de ville.

Albert l'accompagna jusqu'à la voiture.

Debout devant une fenêtre, M. Lionnet vit sa femme monter dans le coupé et un sourire doux et triste effleura ses lèvres.

Quand Albert revint près de son père, celui-ci lui dit :

—Il me semble que, pour faire une simple promenade en voiture, ta mère s'est bien magnifiquement habillée. Je suis convaincu qu'elle va faire une visite et qu'elle se rend rue de Presbourg, chez cette femme qui se faisait appeler comtesse de Prémorin. Elle ne se doute pas de la surprise peu agréable qui l'attend. Mais il est bon qu'elle apprenne par d'autres que par nous ce qu'était cette misérable dont elle s'était entichée, qu'elle croyait sa meilleure amie. Ce sera une sévère leçon donnée à sa vanité et à son ridicule orgueil. Puisse cette leçon lui profiter et la rendre plus circonspecte dans le choix de ses amis.

Après être resté un moment silencieux, M. Lionnet reprit :

—Le moment est venu, je crois, de parler à ta mère de Geneviève; je t'autorise donc maintenant à lui apprendre tout ce qui est arrivé d'heureux. A la petite-fille de Mme la marquise de Sauillon depuis le jour où elle s'est éloignée de notre maison.

Tu sais, Albert, à quelles conditions je pourrai pardonner à ta mère; un rapprochement sérieux ne peut avoir lieu entre nous qu'autant qu'elle aura le regret sincère de l'indignité de sa conduite envers Mlle de Mérulle, et c'est plus ce sens que tu devras lui parler. Il faut qu'elle témoigne le désir de revoir celle qu'elle a fait tant souffrir, afin de lui demander pardon de ses torts envers elle, et des larmes qu'elle lui a fait verser.

Mme Lionnet rentra au bout d'une heure. Elle était toute bouleversée et pâle comme une morte.

Le négociant ne s'était pas trompé; sa femme était allée rue de Presbourg. Elle avait causé avec le concierge de la maison et en avait appris de belles sur sa chère amie.

Elle se précipita dans sa chambre, affolée, et eut bientôt remplacé sa superbe toilette par un peignoir.

Quand son agitation se fut un peu calmée, elle fit appeler Albert, qui ne tarda pas à se rendre auprès d'elle.

Regardant le jeune homme fixement, elle lui dit :

—Je suis allée rue de Presbourg.

—Ah! dit-il.

—J'ai appris là des choses épouvantables. Sais-tu, Albert, que la comtesse de Prémorin était une espionne et qu'elle a été arrêtée, non pas comme espionne, mais comme complice du crime d'assassinat?

—Je le sais, ma mère.

—Sais-tu que son vrai nom est Charlotte Letellier? Qu'elle n'avait pas le droit de s'appeler comtesse de Prémorin?

—Oui, je sais cela...

—Sais-tu que cet ami de la comtesse, qu'on appelle le baron de Lubron, est un italien appelé Paolo, et que ce Paolo, dont tu te disais l'ami, a été arrêté aussi comme assassin?

—Je le sais, ma mère.

—Ainsi, Albert, tout cela tu le savais, et tu ne m'as rien dit? Pourquoi?

—Je craignais de vous faire de la peine.

Elle haussa les épaules.

A continuer.

Chez l'épicier :
—Combien ce pain de sucre?
—Cinquante francs.
—Bigre! c'est salé.